

Description

4 espaces de 57 à 97 M2 pour 2 à 8 personnes avec jacuzzi et sauna.

Composées de : Chambres, salon-bar, espace massage, espace détente, wifi, vestiaire, douches, toilettes, frigo, micro-onde, bouilloire, serviettes, peignoirs, sèche cheveux, gel douche, accessoires, jeux de société pour couple, etc.

Article 1 : Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les règles à respecter par tout client de la Secret Lodge afin d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement, le confort de tous les clients et le respect du voisinage.

Article 2 : Accès et Réservation

L'accès à la Secret Lodge est réservé aux personnes majeures et responsable ayant effectué une réservation préalable et s'étant acquittées du règlement du séjour.

Une pièce d'identité peut être demandée à l'arrivée.

Le nombre de personnes par séjour est limité à huit.

Interdictions aux adolescents (es) et enfants mineurs.

Espaces non-fumeur, des cendriers sont à votre disposition dans la cour extérieure privative.

Article 3 : Horaires

L'arrivée est prévue à partir de 18h00.

Le départ doit s'effectuer avant 12h00, sauf accord préalable avec la direction.

Les horaires de silence sont de 22h00 à 8h00.

Article 4 : Utilisation des Équipements

La « Secret Lodge » est proposé à la location uniquement à des fins d'habitation dans le cadre d'un séjour de tourisme, par les personnes nommées dans la réservation, aux dates convenues lors de la réservation.

Elle ne peut être utilisé comme lieu d'activité professionnelle, salle des fêtes ou pour l'exercice d'une activité contraire à la loi Française.

Nous vous remercions de prendre soin du lieu, de la décoration et des équipements qui sont mis à votre disposition.

Les équipements mis à disposition (bain bouillonnant, sauna, etc.) doivent être utilisés conformément aux instructions et rendus propres, le bain bouillonnant est traité au chlore et son cahier sanitaire est disponible sur demande, sa température sera réglée en fonction de vos souhaits, entre 32° et sans dépasser les 37°.

La douche avant accès est obligatoire, aucun produit, objets utilisant des batteries, fonctionnant branchés sur une prise électrique ou non, ou toutes substances (Verres, nourriture, vêtements, huile et crème, savon, pansement, serviette hygiénique et ou autre) ne peut être introduit dans l'eau du SPA.

L'accès au bain bouillonnant ne peut se faire qu'en présence d'une deuxième personne pour des raisons de sécurité.

Ne pas l'utiliser non plus si vous êtes sous l'influence de l'alcool ou d'une drogue, cela pourrait entraîner de graves problèmes de santé et un risque de noyade.

Si vous souffrez de conditions de santé particulières (problèmes cardiaques, diabète, hypertension ou hypotension...) mais aussi les femmes enceintes, vous ne devez pas utiliser le SPA sans avoir pris au préalable un avis médical auprès de votre médecin.

Recouvrir le bain bouillonnant pour la nuit.

Article 5 : Hygiène et Propreté

Les clients sont tenus de respecter les règles d'hygiène élémentaire et leur hygiène doit être irréprochable.

Les déchets doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet.

Article 6 : Discrétion et Respect du Voisinage

La discrétion est de rigueur tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Secret Lodge.

Article 7 : Dégradations et nuisances

Le, ou les locataire(s) doit (doivent) user de la chose louée en bon père de famille.

Les espaces mises à la disposition de ou des locataires sont vérifiées, fonctionnelles et en bon état et propres.

Le ou les locataires sont invités à signaler immédiatement (par téléphone) tout manquement, auprès du propriétaire de la « Secret Lodge » ou de son représentant.

En cas de problème, le ou les locataire(s) devront engager leur responsabilité civile.

En cas de dégradation, le gérant se réserve le droit de facturer au(x) locataire(s) le coût de réparation ou de remplacement.

Il en est de même pour toute infraction constatée après le départ du client, le montant des compensations sera débité sur la caution du client.

Le propriétaire de la « Secret Lodge » peut exiger en cas de dégradation volontaire ou involontaire de matériels, objets, meubles, etc, appartenant à la « Secret Lodge » le remboursement intégral avec une pénalité et dommages-intérêts de 1000€ à 2000€.

Le propriétaire de la « Secret Lodge » peut exiger en cas d'inondation ou dégât des eaux, volontaire ou involontaire, le remboursement intégral des dégâts causés.

Le propriétaire de la « Secret Lodge » peut exiger un forfait de ménage si les espaces loués sont laissés dans un état qui sera jugé non convenable.

En cas de détérioration des sols, murs, literie, sommier, ou du matériel mis à disposition, la direction de la « Secret Lodge » exigera le remboursement des dégâts avec un forfait minimum de 1000€ pour remise en état et pour l'incapacité de pouvoir relouer le lieu.

De manière générale le client devra régler les dommages causés directement à la « Secret Lodge ».

Il peut faire appel à son assurance (s'il souhaite se faire rembourser) pour tous les dommages volontaires ou involontaires qu'il causera pendant son séjour.

Tous les espaces loués, sont non-fumeurs chicha comprise, et pour des raisons de sécurité, il est interdit d'utiliser des produits ou accessoires inflammables à l'intérieur ou l'extérieur de la « secret Lodge ».

Le propriétaire de la « Secret Lodge » se réserve le droit de réclamer le montant d'une nuitée pour des frais de nettoyage supplémentaire au client qui fume dans sa chambre.

Si le client souhaite continuer à fumer à l'intérieur ou en dehors des zones indiquées, il sera invité à quitter les lieux.

En cas de non-respect du règlement intérieur de la « Secret Lodge » le client sera invité à quitter le lieu sans ne pouvoir exiger aucun remboursement.

Le propriétaire de la « Secret Lodge » se réserve le droit de prélever le montant des consommations non déclarées au départ ainsi que les dégâts en chambre.

Ce montant sera prélevé sur la caution fournit à la réservation. La direction de la « Secret Lodge » n'aura aucune obligation quant à prévenir le client mais peut lui fournir sur demande une facture.

Les clients ne doivent rien clouer sur les murs, ni déplacer aucun meuble.

Le tapage, même le jour, est interdit.

Le client causant du désordre ou du scandale sous quelque forme que ce soit, sera invité à quitter le lieu immédiatement et sans remboursement.

Dans l'intérêt de la tranquillité de la Secret Lodge, tout bruit doit cesser entre 22H00 et 8H00.

Pour le respect et le repos du voisinage.

Tout bruit de voisinage lié au comportement d'une personne sous la responsabilité du ou des locataire(s), pourra amener la direction de la « Secret Lodge » à inviter ce dernier à quitter l'établissement sans qu'il ne soit nécessaire de procéder à des mesures acoustiques, dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage (Art. R.1334-30 et R ; 1334-31 du code de la Santé publique).

Tous tapages inappropriés seront signalés à la police le cas échéant.

Tout commerce est formellement interdit à l'intérieur de la « Secret Lodge ».

Acceptation du règlement intérieur

Le règlement intérieur de la « Secret Lodge » s'applique à l'ensemble des réservations.

Tout séjour entraîne l'acceptation des conditions particulières et du règlement intérieur de la « Secret Lodge ».

Le non-respect des dispositions ci-dessus entraîne la résiliation immédiate du contrat et des pénalités financières seront appliquées. En cas de non-respect du règlement intérieur de la « Secret Lodge », le locataire sera invité à quitter le lieu sans pouvoir exiger aucun remboursement.

Article 8 : Responsabilité

Le propriétaire décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

Les clients sont responsables des dommages qu'ils pourraient causer.

Si vous souffrez de problèmes de santé (troubles circulatoires, cardiaques, respiratoires, allergies, asthme) ou si vous êtes enceinte, n'omettez pas de nous en informer.

Le non-respect du règlement, des règles de sécurité, d'hygiène, et les dégradations ou négligences qui pourraient entraîner des dommages directs ou indirects sur le matériel, les gens, engagent votre responsabilité et seront facturés.

Vous êtes responsables de vos conditions physiques d'accès et nous déclinons toutes responsabilités, dans le cas d'effets consécutifs aux prestations et ou pratiques.

Il est interdit d'introduire des substances illicites ou dangereuses dans l'établissement.

Toute consommation d'alcool est strictement interdite au sein de la « Secret Lodge ».

La direction décline toute responsabilités en cas d'accident routier, de chute, de rixe, de blessure ou de maladie, impliquant une ou des personne(s) alcoolisé(e)s ou sous emprise de stupéfiants.

La direction de la « Secret Lodge » se réserve le droit de déposer plainte auprès des autorités compétentes en cas de non-respect de cette interdiction.

Article 9 : Caution

Une caution de 600 € est demandée à l'arrivée et sera restituée après état des lieux de sortie, déduction faite des éventuels dommages.

Article 10 : Assurance

La « Secret Lodge » est couverte par les assurances nécessaires et obligatoires en vigueur.

En réservant, vous vous engagez à disposer d'une assurance personnelle de responsabilité civile.

Ceci est valable pour chaque personne qui fait partie de la réservation.

Article 11 : Sécurité

Pour la protection des locataires et des biens, nous mettons à votre connaissance que les espaces extérieurs du logement sont sous vidéo-surveillance.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'utiliser des produits ou accessoires inflammables dans les lieux.

L'utilisation d'internet par le locataire est soumise à la législation Française et restera de la responsabilité du locataire.

Droit à l'image, photos et vidéos

La « Secret Lodge » est une propriété privée.

Afin de respecter le caractère privé des lieux, sa tranquillité, sa localisation ainsi que la confidentialité des aménagements intérieurs, la diffusion de photos et vidéos du logement sur quelque support que ce soit est interdite : aussi bien les espaces intérieurs qu'extérieurs/abords du lieu.

Toute diffusion de photos et vidéos (par exemple : sur internet, sur les réseaux sociaux...) sans accord préalable et écrit du propriétaire est passible de poursuites.

Article : 12 Inventaire

Un inventaire complet de l'ensemble du logement, des installations, équipements et accessoires de l'ensemble de la « Secret Lodge » est effectué par nos soins, avant et à la fin de chaque séjour.

En cas de dégradation (volontaire ou involontaire) ou de disparition d'équipement, votre caution sera retenue à hauteur des éléments manquants ou dégradés.

Article 13 : Sanctions

Le non-respect du présent règlement pourra entraîner :

Le refus d'accès à l'établissement.

L'expulsion sans préavis.

Des poursuites judiciaires.

La perte de la caution.

Article 14 : Conditions d'annulation

Si un Locataire annule son séjour plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée (minuit heure française), le remboursement de la réservation s'effectuera à hauteur de 100 % du montant payé pour la réservation.

Si un Locataire annule son séjour plus de 15 jours avant la date prévue d'arrivée (minuit heure française), le remboursement de la réservation s'effectuera à hauteur de 50 % du montant payé pour la réservation.

Si un Locataire annule son séjour 15 jours avant la date prévue d'arrivée (minuit heure française), l'annulation ne donnera droit à aucun remboursement.

Le client payera 100 % du prix de sa réservation

Article 15 : Modification

Le présent règlement peut être modifié à tout moment par la direction de la « Secret Lodge ». Toute modification sera portée à la connaissance des clients.

EN CAS DE NON RESPECT PAR LE CLIENT D'UNE DE CES CONDITIONS, LA DIRECTION DE LA « Secret Lodge » SE TROUVERA DANS L'OBLIGATION D'INVITER LE CLIENT A QUITTER LE LIEU DANS L'INSTANT ET CE, SANS AUCUNE INDEMNITÉ.